



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 1999-MC-2538

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 205368

DOSSIER N° 2201

Objet : Ressources Aur Inc.
 Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 27 août 1999;

vu les articles 11 et 50 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur général et chef de l'exploitation :

accorde la dispense de prospectus pour le placement de de 572 356 actions ordinaires de Ressources Aur Inc. auprès des actionnaires de Ressources Unifiées Abitibi Ltée, en échange de leurs titres, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 4 octobre 1999.

Le directeur général et chef de l'exploitation,

(s) Jacques Labelle
Jacques Labelle

PP/la